

FloraQuebeca est une association sans but lucratif, vouée à la connaissance, à la promotion et surtout à la protection de la flore et des paysages végétaux du Québec

Montréal, 2 juillet 2009

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre du projet de restauration du lac Les Trois Lacs à Tingwick, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Asbestos

Par André Lapointe, président de FloraQuebeca

Monsieur le commissaire,

**Notre
organisme**

FloraQuebeca est une organisation qui se soucie du maintien et de l'intégrité des communautés végétales naturelles que comporte le territoire québécois. Nos membres comptent des professionnels dans le domaine de la botanique qui s'impliquent dans la conservation des habitats essentiels afin de garantir la survie à long terme des espèces de plantes formant des associations complexes au sein de divers types d'écosystèmes. Cet engagement découle notamment des nombreux protocoles internationaux liés au maintien de la biodiversité et à un désir profond de créer sur le territoire québécois un réseau d'aires protégées avec une représentativité proportionnelle pour toutes les provinces bioclimatiques. Cet objectif ne peut être atteint qu'en vertu d'une connaissance plus approfondie de la répartition spatiale des écosystèmes dans chaque région.

**Notre
expertise
en milieux
humides**

Le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs s'est d'ailleurs engagé dans des programmes de conservation qui touchent la plupart des milieux humides de la province parce qu'il reconnaît que ces milieux jouent un rôle de premier plan pour assurer une bonne qualité de l'eau dans chaque bassin versant, et ce pour le meilleur bénéfice des populations qui y puisent leur principale source d'eau potable. À cet égard, FloraQuebeca compte plusieurs membres qui participent à la caractérisation des milieux humides et plus particulièrement à leur délimitation pour de nombreux projets qui sont soumis au processus d'autorisation en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r.9) pris en application de l'article 31.1 de la LQE (3, 4, 5).

Nos préoccupations face au projet

En ce qui concerne plus spécifiquement les herbiers aquatiques, nous considérons qu'ils font partie d'une vaste catégorie de communautés végétales intégrées à des écosystèmes aquatiques. En raison de leur accès plus limité, il y a un manque de connaissance dans la composition et de la distribution des espèces typiquement aquatiques qui constituent ces herbiers. C'est pour ce motif qu'il n'existe pas encore à l'échelle de la province des communautés végétales aquatiques qui font spécifiquement partie du réseau des aires protégées au même titre que les communautés végétales terrestres.

À propos des herbiers aquatiques

Bien que le promoteur du projet de restauration ait inventorié les espèces vasculaires aquatiques et leur distribution spatiale dans l'écosystème lacustre, les études phyto-sociologiques sont insuffisantes pour établir les impacts d'un prélèvement partiel ou total des herbiers aquatiques. Il n'a pas été démontré que les travaux proposés ne mettraient pas en péril un type de communauté végétale rare ou même unique. La valeur des herbiers aquatiques devrait être établie en fonction de leur pourcentage d'occupation non seulement dans l'écosystème lacustre du lac Les Trois Lacs mais aussi pour l'ensemble de la région bioclimatique. L'importance régionale des herbiers aquatiques est donc un enjeu à considérer dans ce projet. Dans la première partie des audiences, M. Yves Rochon a d'ailleurs confirmé le caractère d'unicité de cet écosystème en ajoutant que les cortèges végétaux des herbiers présents dans les deux premières parties du lac possédaient une valeur supérieure à celle du secteur affecté par les travaux (DT1-3780-3800) (1). Les pertes anticipées pour les herbiers de haute valeur écologique pourraient être négligeables sous réserve qu'ils soient bien représentés dans la région et qu'ils ne constituent pas des associations végétales exceptionnelles et uniques. Ce dernier point reste donc à vérifier.

À propos des espèces rares

Au-delà du souci de conservation de ces communautés végétales aquatiques, nous ignorons également si l'écosystème lacustre ne recèle pas la présence d'autres espèces vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées selon le CDPNQ (2). Il est en effet possible que les occurrences de certaines espèces aient échappées aux observations effectuées durant les campagnes du promoteur, surtout pour des espèces aquatiques comme les potamots et les rubaniers. Le niveau d'expertise requis pour repérer de telles espèces est particulièrement élevé et nous n'avons pas la certitude que le projet ne mettra pas en péril des populations en situation précaire. M. Yves Rochon évoque aussi la possibilité que de telles occurrences puissent être possibles dans les secteurs d'intervention et que d'autres efforts pourraient être requis pour s'en assurer (DT1-3810) (1). Cette dernière initiative nous paraîtrait alors satisfaisante.

À propos du stade de succession végétale

Étant donné que le projet est présenté comme un exercice de restauration et d'assainissement, il importe de déterminer si le pourcentage d'occupation des herbiers aquatiques résulte d'un processus naturel ou artificiel. Comme la prolifération des végétaux est proportionnelle au degré d'eutrophisation, il s'ensuit que l'importante quantité de matière organique accumulée au sein de l'écosystème lacustre du lac Les Trois Lacs correspond à un stade méso-eutrophe, ce qui a été confirmé par le promoteur. Il n'a cependant pas été prouvé que ce stade résulte d'un processus naturel et ordonné ou encore qu'il soit attribuable au processus d'alluvionnement accéléré par la dégradation dans le sous-bassin versant. Comme le potentiel de fertilité du lac dépend des apports en sels minéraux et en diverses matières nutritives captées à l'intérieur du sous-bassin versant, il peut sembler illusoire de vouloir restaurer ou rajeunir certains secteurs du lac uniquement en prélevant les plantes aquatiques et les dépôts limoneux de certains fonds. De plus le lac fait partie d'un écosystème lacustre dynamique dans lequel les matériaux fins auront tendance à sédimenter dans les secteurs récemment dragués. Dans de telles conditions, il faut anticiper une récurrence à court ou à moyen terme des mêmes espèces végétales et un retour d'ici quelques années vers le stade de succession végétal actuel.

À propos du phénomène de remplacement

La problématique actuelle semble liée davantage à la densité des herbiers aquatiques plutôt qu'à leur simple présence. Cette surabondance de plantes aquatiques est vraisemblablement attribuable au flux de matières nutritives disponibles. La récolte localisée des plantes ne contribuera pas à empêcher leur prolifération et pourrait stimuler la propagation d'espèces envahissantes indigènes et même exotiques. Il est même possible que des fleurs d'eau se développent dans les zones à faible courant par un processus de remplacement. Le projet de restauration devrait surtout viser la réduction des apports nutritifs afin de réduire efficacement la densité des herbiers aquatiques.

Conclusion

Du strict point de vue botanique, il est possible que le projet de restauration ait peu d'impact sur la richesse spécifique de l'écosystème lacustre mais le modèle proposé ne saurait ici être transposé à la grandeur des lacs problématiques du Québec sans mettre en péril des herbiers aquatiques qui peuvent être d'origine naturelle. Il revient ici au MDDEP d'élaborer une politique d'assainissement plus claire qui tienne compte du rôle écologique des herbiers aquatiques.

Références

1. BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources*. Transcription DT1 de la séance tenue le 9 juin 2009 en soirée à Asbestos, 109 pages.
2. CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*, 3^e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.
3. JOLY, Martin, S. PRIMEAU, M. SAGER et A. BAZOGE, 2008. *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, Première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. ISBN 978-2-550-53636-9, 68 p.
4. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, 2007. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Note explicative sur la ligne naturelle des hautes eaux : la méthode botanique experte*, ISBN 978-2-550-50968-4, 8 p. + annexes
5. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, 2007. *Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement*